

Le vieillissement de la population

L'UN des cinq thèmes retenus par le Comité d'organisation de la récente Conférence démographique européenne de Strasbourg était : « Les aspects démographiques du vieillissement de la population en Europe et ses conséquences sociales et politiques ».

La croissance du pourcentage des personnes âgées (65 ans et plus) dans la population totale mesure ce vieillissement. Ce phénomène, dans la phase démographique que connaît l'Europe depuis un siècle environ, est dû à la diminution de la fécondité et non à l'allongement de la vie (1). C'est faute de berceaux que la population vieillit et la France, qui a précédé de près d'un siècle tous les pays européens en matière de baisse de la natalité, a, la première, expérimenté ce vieillissement (2). Toute l'Europe étant entrée, à la fin du XIXe ou au début du XXe siècle, dans une phase d'abaissement de la fécondité, le vieillissement « démographique » s'est généralisé.

Des causes adventices sont intervenues dans certains pays pour l'accroître : pertes de guerre sensibles qui accroissent le pourcentage des gens âgés aux lendemains des conflits, émigration importante de jeunes et d'adultes (3).

Le tableau I fournit la répartition par groupes d'âges de la population des vingt pays européens retenus dans notre bulletin, pour ces tableaux comparatifs (4).

(1) Parce que la baisse de la mortalité a été beaucoup plus forte aux âges jeunes.

(2) En 1900, les 65 ans et plus représentaient en France 8,2 % de la population et dans les autres pays européens 4,75 à 6,20 %.

(3) L'Irlande dans la seconde moitié du XIXe siècle, l'Allemagne de l'Est au cours de la période 1948-1960 en sont des exemples.

(4) Voir Population et Sociétés No 34 : Mortinatalité comparée ; No 35 : Natalité comparée ; No 37 : Mortalité comparée ; No 40 : Mortalité infantile comparée.

TABLEAU I

Répartition de la population par groupes d'âges (juillet 1968)

	Population totale (milliers)	Pourcentage des		
		0-14 ans	15-64 ans	65 ans et plus.
Danemark (a)	4 879	23,60	64,43	11,97
Norvège (b)	3 784	24,68	62,96	12,36
Suède (a)	8 004	20,88	65,56	13,56
République fédérale allemande (c)	60 184	23,21	64,05	12,74
Belgique (a)	9 632	23,76	63,04	13,20
France	49 756	25,08	62,33	12,59
Pays-Bas	12 729	27,65	62,40	9,95
Italie (d)	53 750	24,50	65,10	10,40
Luxembourg	3 358	22,43	65,44	12,13
Royaume-Uni	55 533	23,97	63,36	12,67
Suisse (a)	6 115	23,53	65,12	11,35
Espagne	32 621	28,10	62,50	9,20
Portugal	9 497	28,81	62,48	8,71
Yougoslavie (e)	19 949	28,84	63,89	7,27
Allemagne de l'Est (f)	16 005	23,65	61,09	15,26
Hongrie	10 256	21,93	66,91	11,16
Pologne	32 304	28,47	63,79	7,74
Roumanie	19 721	26,0	62,47	7,22
Bulgarie	8 369	23,16	67,74	9,10
URSS (g)	226 362	31,10	63,22	8,68
(h)	236 200	30,3	62,47	7,22

Sources : Annuaire ONU et annuaires statistiques nationaux. (a) 12/1968 ; (b) 7/1967 ; (c) Y compris Berlin-Ouest ; (d) 1/1968 ; (e) 6/1967 ; (f) Y compris Berlin-Est ; (g) 1/1964 estimations du Dr. BIRABEN ; (h) Estimations du Joint Committee du Congrès américain pour 1966 ; par suite de la baisse rapide de la natalité en URSS, la proportion des moins de 15 ans devrait être de l'ordre de 29,5 % en 1968.

L'étude de l'évolution comparée de ces structures par âge depuis vingt ans montre que la situation de la France s'est modifiée ; nous occupons, en ce qui concerne le pourcentage des moins de 15 ans dans la population, le 28e rang sur 29 pays européens en 1950, le 16e en 1960 et le 14e en 1968. Pour les 65 ans et plus, nous occupons le 2e rang en 1950, le 4e en 1960 et le 7e en 1968. Comparée à celle des autres pays d'Europe, notre structure par âge est meilleure même si, intrinsèquement, le pourcentage des gens âgés a augmenté, passant de 11 % en 1950 à 12,6 % en 1968 (tiré d'un tableau de Mlle Damas, rapporteur du sujet de la Conférence).

La répartition en groupes d'âges permet de dégager trois sortes de rapports qui apparaissent dans le tableau II : 1. Celui des classes jeunes, moins de 15 ans aux plus de 65 ans ; 2. Celui des 65 ans et plus aux 15 à 64 ans révolus ; 3. Celui des moins de 15 ans, plus les 65 ans et davantage au groupe des 15-65 ans ; pour simplifier la lecture, ces relations sont calculées par rapport à 100 personnes.

Le premier rapport image le potentiel du remplacement des générations ; le second fournit une notion de la charge des retraités pour les actifs ; le troisième indique un ordre de grandeur du rapport non-actifs jeunes et vieux au gens d'âge actif ; des

TABLEAU II

	Nombre de moins de 15 ans pour 100 personnes de 65 ans et plus.	Nombre de 65 ans et plus pour 100 personnes de 15 à 64 ans.	Nombre de moins de 15 ans et de 65 ans et plus pour 100 personnes de 15 à 65 ans.
	(1)	(2)	(3)
Danemark	197,1	18,6	55,2
Norvège	199,7	19,6	58,8
Suède	154	20,7	52,5
République fédérale allemande	182,2	19,9	56,1
Belgique	180	20,9	58,6
France	199,2	20,2	60,4
Pays-Bas	277,9	15,9	61,8
Italie	215,6	16,0	53,6
Luxembourg	185	18,5	52,8
Royaume-Uni	189,2	20,0	57,8
Suisse	207,3	17,4	53,6
Espagne	305,4	14,7	60,0
Portugal	330,8	13,9	60,0
Yougoslavie	396,7	11,4	56,5
Allemagne de l'Est	155,0	25,0	63,7
Hongrie	196,5	16,7	49,5
Pologne	367,8	12,1	56,8
Roumanie	314	12,6	52,2
Bulgarie	254,5	13,4	47,6
URSS (a)	420,0	11,6	60,2

(a) En 1966, estimations du Joint Committee du Congrès américain.

réserves doivent d'ailleurs être faites sur ce point car la proportion des femmes actives de 15 à 64 ans varie sensiblement selon les pays, ainsi que les taux d'activité de 15 à 20 ans et à partir de 60 ans ; ces derniers chiffres sont donc donnés à titre indicatif.

La colonne (1) donne le rapport des moins de 15 ans à 100 personnes âgées de 65 ans et plus qui passe de 154 pour la Suède à 420 pour l'URSS (1966) (chiffre qui ne doit plus dépasser 400 en 1968). L'éventail des générations de remplacement est donc très large : l'Allemagne de l'Est et la Suède se distinguent par un rapport très faible et six pays par un rapport supérieur à 300 jeunes pour 100 vieux (Espagne, Roumanie, Portugal, URSS, Pologne, Yougoslavie). Entre ces extrêmes, on trouve deux groupes : le premier dont les rapports se situent entre 180 et 210 pour 100 (Danemark, Norvège, République fédérale allemande, Belgique, France, Luxembourg, Royaume-Uni, Suisse, Hongrie) et le second entre 210 et 280 (Italie, Bulgarie, Pays-Bas). Le rapport concernant la France est supérieur à celui du Royaume-Uni et de l'Allemagne fédérale.

En 1968, le nombre des 65 ans et plus pour 100 personnes de 15 à 64 ans (colonne 2) varie de 25 pour l'Allemagne de l'Est, à 11,4 pour la Yougoslavie ; entre ces limites, quatre groupes de structures s'étagent, des plus « âgés » aux plus « jeunes » : à l'intérieur d'un rapport 18,5 à 21 pour 100 : Danemark, Suède, Norvège, Belgique, Luxembourg, République fédérale allemande, France et Royaume-Uni, ces trois derniers pays ayant pratiquement le même rapport d'une personne de 65 ans et plus pour 5 personnes d'âge actif.

Puis, entre 18,4 et 15,5 on trouve des pays pourtant démographiquement divers : Pays-Bas, Hongrie, Italie, Suisse.

De 15,4 à 12,5 : l'Espagne, le Portugal, la Roumanie et la Bulgarie.

Enfin, avec un rapport inférieur à 12,5, trois pays à structure la plus jeune : Pologne, URSS, Yougoslavie.

La troisième colonne concerne le rapport des moins de 15 ans et des plus de 65 ans, aux 15 à 64 ans. Les distorsions sont ici également très sensibles. Sur les six pays ayant un rapport supérieur à 60 pour 100 (l'Allemagne de l'Est, Pays-Bas, France, URSS, Espagne, Portugal), quatre sont parmi ceux ayant la plus forte proportion de jeunes (URSS, Portugal, Pays-Bas, Espagne). Un pays, l'Allemagne de l'Est, est celui ayant la plus forte proportion de gens âgés ; quant à la France, elle figure dans ce groupe parce qu'elle présente à la fois une forte proportion de jeunes et de vieux. Ce rapport montre que la relation non-actifs à actifs n'est pas seulement fonction du vieillissement. En période de faible natalité, si le pourcentage des moins de 20 ans vient à diminuer malgré le vieillissement qui accompagne ce mouve-

ment, le rapport non-actifs à actifs peut s'abaisser passagèrement, c'est ainsi qu'en 1936 il était de 52,5 au lieu de 60,2 en 1968.

Le vieillissement de la population a des conséquences sociales, humaines et économiques considérables. Commençons par l'aspect social. Les ressources des gens âgés et très âgés lorsqu'ils n'ont plus d'activité rétribuée sont généralement très au-dessous des besoins même modestes à satisfaire ; le vieillissement engendre des problèmes de santé graves, en particulier dans le domaine hospitalier. Sur le plan humain, l'isolement, la dépendance, le sentiment d'inutilité sociale qui caractérisent la condition des retraités âgés (5) concernent une population de plus en plus nombreuse qui n'est plus intégrée au sein d'une famille comme c'était le cas autrefois, notamment dans la famille paysanne. Économiquement, on a déjà expliqué, on ne le fera jamais assez, que toutes les ressources des non-actifs proviennent d'un prélèvement sur le revenu des actifs, quel que soit le mode de redistribution ; il s'ensuit que la société, malgré sa sollicitude verbale pour les anciens, est réticente lorsqu'il s'agit de restreindre la part des actifs au profit des vieux quand la proportion de ceux-ci

augmente, surtout que cette augmentation s'opère surtout au détriment de la quantité d'actifs.

La généralité du vieillissement en Europe a donc conduit les démographes réunis à Strasbourg à s'attarder sur le phénomène, à le mesurer et à méditer sur ses effets. Dans la recommandation aux gouvernements membres du Conseil de l'Europe qu'ils ont votée à la fin de la Conférence, il est davantage question des aspects sociaux et psychologiques que des conséquences économiques.

Il est toujours aisé de souhaiter améliorer le niveau de vie des vieux par une affectation exclusive ou prioritaire des progrès de la productivité aux non-actifs âgés en proportion croissante, mais la force d'inertie des producteurs, pour ne pas parler d'égoïsme, risque de ne leur laisser effectivement qu'une part modeste de ces progrès ; d'autre part, le cumul d'une dépendance matérielle complète, de ressources insuffisantes et d'une inactivité totale est à peine supportable pour des êtres humains encore très valides.

Aussi, lorsqu'on sait que l'espérance de vie à 60 ans sera bientôt, partout en Europe, de l'ordre d'une vingtaine d'années, le Congrès a-t-il posé le véritable problème en incitant les instituts scientifiques à « examiner de plus près la contribution effective que les personnes âgées en bonne santé pourraient fournir dans le domaine social, économique ou culturel, ainsi que les moyens propres à développer cette contribution ».

P. LONGONE

(5) La majorité des gens âgés, du fait de la surmortalité masculine, est féminine ; en 1968, les 3/4 des femmes de 70 ans et plus étaient seules et 62 % étaient des veuves ; pour ce qu'on appelle les grands vieillards (75 ans et plus), nous occupons le premier rang en Europe avec 3 % de la population, mais si on ne considère que le sexe féminin, nous tenons la tête.

ACTUALITÉS

Centre d'études de l'emploi

Nous signalons la parution du numéro 1 du bulletin bimestriel du Centre d'études de l'emploi (1). Le CEE, créé par décret du 25 novembre 1970 et placé auprès de l'INED, a pour mission l'analyse du marché du travail, l'établissement de prévisions d'emploi en liaison avec l'INSEE et le Commissariat général au Plan et l'étude de tous les problèmes d'adaptation à l'emploi des diverses catégories de travailleurs, notamment les femmes, les jeunes et les personnes âgées. Le nouveau bulletin d'informations du CEE a pour objet la publication d'informations statistiques et des résultats d'études sur les problèmes de l'emploi, en France et dans le monde.

(1) Bulletin du CEE : 217, rue du Faubourg-Saint-Honoré, 75-Paris-8e. Abonnement 1 an : 11 F. Le numéro : 2 F. CCP Paris 9065-75.

IDÉES ET REVUES

Attitudes à l'égard de la famille.

Fin 1969, l'INED entreprenait une enquête nationale sur les opinions à l'égard du mariage et de la famille (1). Le questionnaire a été soumis à des couples mariés depuis une à trente années et le dépouillement des réponses selon l'année du mariage permet de suivre, et de mesurer, la variété des opinions selon l'âge. Les résultats sont déroutants dans la mesure où ils infirment nombre d'idées reçues sur les attitudes mentales des jeunes, mais, à d'autres égards, ils confirment des évolutions constatées.

Dans l'ensemble, les attitudes des femmes évoluent plus que celles des hommes, en particulier en ce qui concerne les relations à l'intérieur du ménage et la liberté sexuelle avant le mariage. Mais la stabilité, pour ne pas dire le conservatisme, l'emporte et

l'impression que l'on tire des chiffres ne correspond pas à l'image de ces phénomènes sociaux que la rue et les mass-media nous transmettent.

A la question « une union peut-elle être considérée comme totalement réussie pour les conjoints s'ils n'ont pas d'enfant ? », répondent non 77 % des hommes des couples mariés avant 1951 et 74 % de ceux mariés après 1960 ; pour les femmes, les chiffres sont respectivement 74 et 71 %. Lorsqu'on leur demande si les différences de religion, de niveau de vie et d'instruction constituent une cause de mésentente certaine pour l'avenir en cas de mariage, les réponses demeurent presque les mêmes, surtout chez les hommes, pour les cohortes les plus anciennes et les plus récentes.

Pour 32 % des hommes mariés avant 1951 et 31 % de ceux mariés après 1960, « dès avant la naissance du premier enfant, le

mariage constitue une union indissoluble », opinion partagée respectivement par 34 et 31 % des femmes. Après la naissance de un ou de plusieurs enfants, seulement 18 % des hommes, qu'ils se soient mariés avant 1951 ou après 1960, estiment que « le divorce est normal si les conjoints ne s'entendent pas », opinion partagée par 17 et 22 % des femmes.

Les réponses à trois questions destinées à mesurer le degré d'indépendance réciproque des deux conjoints décèlent une aussi grande intolérance parmi les couples jeunes. 70 % de femmes mariées après 1960 et 72 % de celles mariées avant 1951 estiment « inadmissible que leur conjoint passe une soirée avec une amie qu'elles ne connaissent pas ». Parmi les hommes, 72 % des plus récents mariés réprouvent une sortie analogue de leur épouse, contre 68 % parmi ceux mariés avant 1951.

Quelques questions portaient sur les rapports entre parents et enfants ; les réponses dénotent peu de changement entre générations : 69 % des hommes mariés avant 1951 et 68 % de ceux mariés après 1960 sont favorables « à une autorité rigoureuse ou compréhensive pour donner de bonnes habitudes aux enfants » ; parmi les femmes, les pourcentages, 67 % et 63 % respectivement, révèlent une évolution un peu plus rapide vers la laxité.

A une époque où la société de consommation est une cible pour certains, les réponses sont très révélatrices ; à la question « pensez-vous qu'il soit préférable au début du mariage d'acquérir les éléments de confort sans emprunt, mais petit à petit, ou au contraire de disposer dès le départ, mais à crédit, du confort souhaité ? », parmi les hommes, 33 % de ceux mariés avant 1951, 46 % de ceux mariés après 1960, choisissent le crédit et le confort, et chez les femmes 33 % et 45 %.

Tous ces pourcentages sont des moyennes nationales ; une analyse plus fine montre qu'ils recouvrent des écarts considérables selon les régions et les milieux socio-professionnels. Ainsi, alors que la population qui s'est déclarée sans religion,

comporte 47 % de partisans du divorce par consentement mutuel, ceux qui pratiquent régulièrement n'en comportent que 6 %. Les ménages parisiens (de tous les âges) expriment des opinions plus avancées que celles des autres Français.

Si l'on range d'un côté la classe mariée avant 1951, vivant en province et pratiquant régulièrement sa religion, et de l'autre une classe définie par sa jeunesse, sa résidence à Paris et l'absence de religion, on peut dire que l'on a affaire à deux modèles de sociétés profondément différents. C'est là l'un des deux enseignements les plus originaux de cette enquête ; l'autre étant la prise de conscience par tous, hommes et femmes de tous âges, de la modification profonde du statut et de la condition féminine dans le ménage et dans la société.

P. L.

(1) Numéro spécial de la revue **Population** : « Famille, mariage, divorce ». « Attitudes de diverses générations à l'égard du mariage et de la famille. » L. ROUSSEL.

Les grands vieillards

Depuis une dizaine d'années, on constate une relative stabilité de la mortalité au-delà de cinquante ans dans les pays industrialisés ; dans certains d'entre eux, même (Norvège, Pays-Bas, Danemark par exemple, pays où la mortalité est la plus basse), elle aurait tendance à croître légèrement. En va-t-il de même aux grands âges, au-delà de quatre-vingt-cinq ans ?

M. R. Pressat répond à cette question dans un récent article (1). Le risque de mortalité, au-delà de quatre-vingt-cinq ans, paraît diminuer depuis quelques années, chez les hommes et les femmes ; contrairement à ce qu'il advient dans les tranches d'âge antérieures, cette diminution du risque est plus rapide pour les hommes surtout à partir de quatre-vingt-dix ans, si bien qu'il se manifeste comme une sorte de convergence de la mortalité des deux sexes vers les cent ans. Cette diminution du risque de mortalité aux grands âges a pour conséquence un accroissement sensible des effectifs des grands vieillards déjà en cours.

L'auteur montre qu'avec des générations de 800 000 nouveau-nés, l'effectif résiduel des quatre-vingt-cinq ans et plus serait de l'ordre de 610 000 ; or, il n'était au 1er janvier 1962 que de 327 000 ; quant au nombre des centenaires, il serait plus de six fois supérieur à celui d'alors (1920 au lieu de 260). Ce vieillissement du haut de la pyramide est déjà bien en cours puisqu'au 1er janvier 1970, le nombre des quatre-vingt-cinq ans et plus peut être évalué à 422 000.

Ces grands vieillards ont des besoins spécifiques particuliers en matière de logements, de soins, de vie quotidienne dont il conviendrait de se préoccuper dans la mesure où leur nombre dépassera le demi-million d'ici à quelques années.

J. M.

(1) Le Concours médical du 13 mars 1971.

SOMMAIRE DE « POPULATION » No 5 - octobre 1971

- | | |
|-------------|--|
| A. GIRARD | Attitudes des Français à l'égard de l'immigration étrangère. |
| N. DUBRULLE | Les enfants du service d'Aide sociale à l'enfance. |
| R. NADOT | Mesure de la mortalité infantile. |
| Z. PAVLIK | Nombres désiré et idéal d'enfants chez les femmes rurales en Bohême. |

A NOS LECTEURS ET ABONNÉS

Pour des motifs d'ordre administratif, nous ne pouvons accepter, en règlement de l'abonnement à *Population et Sociétés*, que des chèques postaux ou des chèques bancaires libellés à l'ordre de : « M. le Régisseur des recettes de l'INED ».